

Alsace : bras de fer entre la CEA et le Grand Est pour l'alsacien ?

France 3 Grand Est - Publié le 23/02/2022 à 12h15

Écrit par **Régine Willhelm**



Le village de Buschwiller affiche un panneau qui dit, qu'ici, les villageois parlent l'alsacien • © Odile Barthélémy

Rund Um. Un an après la création officielle de la CEA, il est temps de s'arrêter sur une des compétences de cette institution : l'alsacien. Qu'est-ce qui a changé ces derniers mois dans la promotion de l'alsacien et du bilinguisme ? Est-ce que la loi Alsace, qui octroie plus de pouvoirs à la CEA, a été un levier pour la langue régionale ? Quelle place occupe le Grand Est dans ce domaine ? Quelques questions et voici quelques réponses.

D'après la loi Alsace de 2019 qui porte sur les fonts baptismaux la Collectivité européenne d'Alsace, la [CEA](#) doit "définir une stratégie de promotion de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales". La CEA se voit donc attribuer un rôle de leader, revendiqué, dans la politique de développement du bilinguisme et de l'alsacien.

Mais la région [Grand Est](#) n'a jamais envisagé d'abandonner pour autant ses propres prérogatives en la matière. Son action s'appuie sur la [loi NOTRe](#), qui demande à la Région "d'assurer l'identité et la promotion des langues régionales".

Alors que l'on pensait n'avoir plus à faire qu'à une seule institution pilote, la CEA, le partage des compétences continue en matière de langues régionales.

Qui met combien sur la table ?

Le principal levier de la politique linguistique c'est le contrat quadripartite. Ce dernier prévoit un plan de financement des écoles bilingues alsaciennes sur 4 ans.

Le Grand Est apporte 1 million d'euros, la CEA, 2 millions et l'Education nationale, 400 000 euros. C'est donc assez nettement, la CEA qui est le plus gros financeur. Ce contrat sera renégocié cette année.

L'autre levier important de la politique de défense de l'alsacien, c'est [l'OLCA](#), l'Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle. Cette structure est financée majoritairement par le Grand Est (75%), loin devant la CEA qui n'apporte que 133 000 euros à son fonctionnement soit moins de 19 %

du budget. Le 11 janvier dernier, la CEA laissait donc échapper la présidence de cette institution connue et reconnue.

La présidence de l'OLCA sera assurée dorénavant par la conseillère régionale Grand Est, Christèle Willer. Elle prend la succession de Justin Vogel, ancien conseiller régional, qui a occupé le poste durant 21 ans.

Les nouveaux visages de la défense du bilinguisme

Christèle Willer d'abord. Elle est donc la nouvelle présidente de l'OLCA. Elle est également maire de Buschwiller dans le Sundgau, conseillère régionale (LR) du Grand Est. Elle a oeuvré au sein de la communauté de communes de Saint Louis à mettre en place une politique d'animation en alsacien dans les écoles, un programme qui touche aujourd'hui plus de 1000 enfants. Elle comprend mais ne parle pas vraiment l'alsacien.



Christèle Willer, nouvelle présidente de l'OLCA • © Odile Barthélémy

Nicolas Matt, est un des vice-présidents de la Collectivité européenne. C'est lui qui aura à charge la politique du bilinguisme et de promotion de l'alsacien. Elu (LREM) strasbourgeois, il est savoyard d'origine, ne parle ni l'allemand, ni l'alsacien. Il peut compter sur une équipe de 5 techniciens (qui eux parlent l'alsacien !) qui mettront en oeuvre la politique linguistique de la collectivité.



Nicolas Matt, conseiller d'Alsace chargé de la politique linguistique • © Odile Barthélémy

Qu'est-ce qui change ?

On serait tenté de dire rien ! Les budgets sont les mêmes qu'avant la création de la CEA. Le partage institutionnel des tâches reste identique. Malgré les imprécations de Frédéric Bierry, la CEA n'a pas encore donné de signe fort en direction de la langue régionale. Au contraire, en confiant cette charge à un élu qui ne maîtrise ni la langue régionale ni celle du voisin, la CEA frise, le ridicule.